



Marennes-Hiers-Brouage

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

—

## COMMUNE DE MARENNES-HIERS-BROUAGE

---

Dans les communes dont la population est supérieure à 3 500 habitants, le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le DOB a pour objectif de permettre aux exécutifs locaux de présenter les principales orientations budgétaires qui vont par la suite sous-tendre les propositions contenues dans le budget.

La présentation du rapport d'orientation budgétaire par l'exécutif de la collectivité aux membres de l'assemblée délibérante constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire des collectivités, car c'est sur la base de ce rapport que se tiendra le débat d'orientations budgétaires. Ce débat n'est pas suivi d'un vote sur le contenu mais sur la prise de connaissance du DOB par l'assemblée délibérante.

Les orientations budgétaires pour l'année 2026 ont été fixées en tenant compte des débats législatifs en lien avec le Projet de Loi de Finances (PLF). Les hypothèses d'évolution retenues afin de construire le projet de budget 2026 sont les suivantes :

- Taux de croissance : 1,0% ;
- Inflation : 1,3% ;

- Fusion des dotations d'investissement (FIT) : création du fonds d'investissement pour les territoires (FIT) fusionnant DETR, DSIL et DPV, réduction de 200 millions d'euros par rapport à l'enveloppe 2025, fléchage de 25% vers des projets environnementaux et départementalisation des décisions ;
- Réduction du fonds vert à hauteur de 500 millions d'euros ;
- Gel de la DGF : reconduction du niveau de 2025 (19,1 milliards d'euros) après les revalorisations de 320 millions d'euros en 2023 et 2024 puis 150 millions d'euros en 2025 ;
- Augmentation des dotations de péréquation à hauteur de 140 millions d'euros pour la DSU et 150 millions d'euros pour la DSR ;
- Augmentation des charges contraintes : hausse des cotisations CNRACL avec une augmentation de 3 points du taux de cotisation retraite soit une hausse de 1,2 milliards pour l'ensemble des collectivités ;
- Ajustement de la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives : report de la révision à 2026 ;
- FCTVA, modification des modalités d'attribution de deux ordres : l'assiette des dépenses éligibles est recentrée sur les seules dépenses de fonctionnement et il est envisagé que le FCTVA pour les communes nouvelles soit versé en n+1 et non en année n.

Compte tenu de la situation financière saine de la commune nouvelle, le BP 2026 devra permettre de répondre aux objectifs suivants :

- Maîtriser et contenir les dépenses de fonctionnement afin de pérenniser la capacité d'investissement de la commune et ainsi retrouver des excédents stables et durables qui permettront de réenclencher un nouveau cycle d'investissement pour le mandat à venir. Cet objectif principal ayant un objectif secondaire sous-jacent, celui d'accentuer les efforts de la collectivité sur la baisse des principales dépenses de fonctionnement (eau, gaz, électricité, téléphonie, maintenance...) afin de pouvoir garantir le maintien de services au public sur les volets culturel et scolaire tout en évitant de recourir à une augmentation des tarifs en lien avec ces prestations ;
- Réaliser les investissements nécessaires à l'accroissement des services rendus au public ainsi qu'au développement stratégique de la commune au vu de sa position centrale dans notre bassin de vie. Concrètement, le plan d'investissement doit permettre de garantir la mise en service des bâtiments publics réaménagés, finaliser les opérations structurantes d'aménagements du territoire tout en continuant à parfaire le niveau d'équipement de la voirie des deux communes déléguées ;
- Optimiser, maximiser et anticiper la quête de recettes afin de pérenniser les investissements pluriannuels.

**I - SECTION DE FONCTIONNEMENT****A) Dépenses**

Chapitres	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025*	Réalisé et engagé 2025**	Prévisionnel 2026	Observations concernant les orientations 2026
<b>60 - Achats</b>	807 286,15 €	904 053,18 €	871 398,48 €	849 956,00 €	<p>Il est envisagé une hausse de 1,36 % en 2026 par rapport au montant prévisionnel de l'année budgétaire 2025 sur l'ensemble des chapitres 60 à 63. Le montant prévisionnel 2025 de ces trois chapitres étant de 2 417 803,54 euros, la cible prévisionnelle pour l'année 2026 est fixée à 2 450 609 euros.</p> <p>Ce chapitre 60 est composé principalement des articles suivants : eau, électricité, chauffage, carburant et fournitures de petit équipement. L'écart entre le montant réalisé en 2024 et celui de 2025 s'explique par la régularisation de factures d'énergie datant du changement de prestataire en 2024.</p> <p>Les différents de travaux de voirie en fonctionnement sont prévus pour un montant total d'environ 141 900 euros, ils comprennent notamment le point à temps (PATA) et le schéma de référence incendie.</p> <p>La prévision globale du chapitre se situe à la baisse compte tenu du taux de réalisation en 2025 et au vu des nécessaires économies à réaliser sur le budget primitif.</p>
<b>61 - Services extérieurs</b>	831 095,49 €	1 118 249,00 €	1 053 943,13 €	1 169 101,00 €	<p>Chapitre composé principalement des dépenses liées à la restauration scolaire, aux assurances, à la voirie en fonctionnement et à la maintenance des bâtiments.</p>

## AR Prefecture

017-200085132-20260127-2026\_01\_016A-DE  
Reçu le 30/01/2026

Chapitres	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025*	Réalisé et engagé 2025**	Prévisionnel 2026	Observations concernant les orientations 2026
					Prévision globale du chapitre à la hausse au vu du contexte budgétaire actuel, il est anticipé en 2026 une hausse de certaines dépenses contraintes. L'écart entre le montant réalisé en 2024 et celui de 2025 s'explique par les causes suivantes : augmentation du cout des contrats en restauration collective (+60 000 €), au niveau de l'entretien des espaces verts par l'AI17 (+56 000 €) et ceux en lien avec les assurances (+50 000 euros).
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	359 143,26 €	315 001,36 €	375 649,69 €	358 652,00 €	Chapitre composé principalement des frais d'actes et de contentieux, des honoraires, des dépenses liées aux fêtes et cérémonies et des frais de télécommunications.  L'écart entre le montant prévisionnel de l'année 2025 et le montant réalisé s'explique notamment par l'augmentation des frais juridiques et des frais d'actes à la suite de différentes acquisitions.
<b>63 - Impôts</b>	83 546,55 €	50 500,00 €	87 493,56 €	72 900,00 €	Chapitre composé principalement des taxes incombant à la commune. Une politique d'optimisation de celles-ci ayant été enclenchée, il est envisagé une baisse de ce chapitre en 2026.
<b>012 - Charges de personnel</b>	3 973 737,27 €	4 100 000,00 €	3 963 665,74 €	4 136 000,00 €	Chapitre composé des charges de personnel et des prestations liées aux interventions extérieures notamment les TAP.  Les principaux facteurs d'évolution de ce chapitre entre 2024 et 2025 sont les suivants :

Chapitres	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025*	Réalisé et engagé 2025**	Prévisionnel 2026	Observations concernant les orientations 2026
					<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolutions de carrières : 7 agents en promotion interne et 3 agents lauréats de concours ;</li> <li>• Recrutement d'un agent en charge du musée numérique ;</li> <li>• Recrutement d'un animateur au service périscolaire, positionné principalement au niveau de la maternelle ;</li> <li>• Augmentation du temps de travail de 5 agents au niveau périscolaire.</li> </ul> <p>Par suite et malgré l'augmentation annoncée du taux de cotisation employeur, l'objectif en 2026 consiste à contenir les dépenses de personnel à un niveau proche de celui de 2025. Par ailleurs, les différents postes subventionnés viennent ajouter dans la partie recettes environ 43 000 € au budget communal.</p>
<b>65 -Autres charges de gestion</b>	1 404 138,78 €	1 078 402,00 €	883 481,78 €	1 064 900,00 €	<p>Chapitre composé principalement des indemnités des élus, des dépenses en éclairage public (depuis 2024), du reversement au service incendie, des subventions de fonctionnement aux associations et du reversement au CCAS.</p> <p>La baisse des dépenses en 2025 a pour principale origine le lissage des dépenses en lien avec l'éclairage public et ceux malgré l'augmentation de la contribution au SDIS.</p> <p>Pour l'année 2026, il est envisagé une hausse des dépenses sur ce chapitre afin de permettre notamment la reprise du versement de la subvention d'équilibre au budget de la ZAC La Marquina et la participation de la commune au PNR.</p>

## AR Prefecture

017-200085132-20260127-2026\_01\_016A-DE  
Reçu le 30/01/2026

Chapitres	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025*	Réalisé et engagé 2025**	Prévisionnel 2026	Observations concernant les orientations 2026
<b>66 - Charges financières</b>	13 314,67 €	100 000,00 €	58 164,93 €	97 900,00 €	Ajustement du montant en lien avec le remboursement des intérêts des emprunts suite aux différents prêts réalisés en 2024-2025.
<b>67 – Charges spécifiques (M57)</b>	16 030,75 €	4 500,00 €	43,60 €	1 000,00 €	Ce compte 67 recense les titres annulés sur les exercices antérieurs. En 2024, la commune a dû faire face à une demande de remboursement de l'ASP Nouvelle-Aquitaine concernant le fond de soutien aux activités périscolaires.
<b>68 – Dotations aux amortissements, aux dépréciations (M57)</b>	56 016,73 €	42 000,00 €	41 068,62 €	40 000,00 €	Ce chapitre comprend les provisions afin de pallier les éventuelles admissions en non-valeurs. Le chiffre doit évoluer en l'attente des prévisions de la DDFIP sur les créances à risques.
<b>023 - Virement section d'investissement</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	255 833,00 €	Part de la section de fonctionnement dévolue à la section d'investissement afin de permettre l'équilibre financier de cette dernière.  Le chiffre positionné pour l'année 2026 correspond à une prévision à minima car il sera nécessaire d'y intégrer les données consolidées issues du futur compte administratif 2025. L'objectif final étant que la commune puisse affecter une part de l'épargne nette à la section d'investissement.

## AR Prefecture

017-200085132-20260127-2026\_01\_016A-DE  
Reçu le 30/01/2026

Chapitres	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025*	Réalisé et engagé 2025**	Prévisionnel 2026	Observations concernant les orientations 2026
<b>042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections (M57)</b>	734 613,12 €	875 610,46 €	422 684,68 €	900 000,00 €	Dans ce chapitre est comptabilisé le montant des amortissements sur l’ensemble des biens que possède la commune. Un schéma de révision de leurs comptabilisations est en cours d’adoption.
<b>Totaux</b>	<b>8 278 922,77 €</b>	<b>8 618 682,00€</b>	<b>7 776 251,61 €</b>	<b>8 946 242,00 €</b>	<b>L’objectif réside principalement dans la stabilisation des dépenses réelles de fonctionnement, enjeu fondamental afin de permettre de maintenir à un niveau élevé la capacité d’investissement de la commune.</b>

\*après intégration des différentes décisions modificatives (DM)

\*\*à la date du 12 janvier 2026

**B) Recettes**

Les recettes de fonctionnement sont composées principalement de quatre chapitres : les produits des services, les impôts et taxes, les dotations et subventions et l'excédent de fonctionnement reporté. Il est détaillé ci-dessous les orientations budgétaires envisagées par la collectivité en matière de recettes de fonctionnement. Les chiffres mentionnés pour l'année 2025 ont été comptabilisés à la date du 12 janvier 2026.

➤ **Produits des services**

Ils ont été titrés à hauteur de 235 552,40 euros en 2024 et 411 027,54 euros en 2025 avec un montant prévisionnel sur cette même année de 368 914 euros. Il s'agit des recettes issues directement de l'activité des services : concession des cimetières, redevances d'occupation du domaine public, factures en restauration collective à destination des familles, garderie... Il est proposé d'inscrire un montant prévisionnel de 267 700 euros pour l'année 2026 prenant en compte le fait que des régularisations importantes sur la période 2022-2025 ont été réalisées sur l'exécution budgétaire 2025.

➤ **Fiscalité locale**○ **Historique des taux d'imposition**

En 2019, les taux communaux des communes historiques étaient les suivants :

	Marennes	Hiers-Brouage
- Taxe d'habitation (TH).....	11,22 %	13,57%
- Foncier bâti (TFPB) .....	28,68 %	25,22%
- Foncier non bâti (TFNB).....	96,73 %	106,00%

Pour rappel lors de l'année 2019, le conseil municipal a fixé les taux de fiscalité sur le territoire des deux communes déléguées comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Il a maintenu en 2019 les taux de 2018 de chacune des deux communes déléguées.

Commune déléguée de Marennes

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>TH</b>	10,57	10,78	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,22	11,22
<b>TFPB</b>	27,03	27,57	28,12	28,12	28,12	28,12	28,12	28,12	28,12	28,12	28,68	28,68
<b>TFNB</b>	96,73	96,73	96,73	96,73	96,73	96,73	96,73	96,73	96,73	96,73	96,73	96,73

Commune déléguée de Hiers-Brouage

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>TH</b>	13,08	13,41	13,57	13,57	13,57	13,57	13,57	13,57	13,57	13,57	13,57	13,57
<b>TFPB</b>	24,30	24,90	25,22	25,22	25,22	25,22	25,22	25,22	25,22	25,22	25,22	25,22
<b>TFNB</b>	102,20	104,75	106,00	106,00	106,00	106,00	106,00	106,00	106,00	106,00	106,00	106,00

A partir de 2020, il a été engagé une période d'unification des taux pour une durée maximum de 12 ans via un système de lissage présenté ci-après. Par ailleurs l'harmonisation des abattements concernant les trois taxes (TH-TF-TFNB) a été réalisé en 2020.

#### ○ Evolution des taux

Afin de garantir le processus d'unification des taux issu de la création de la commune nouvelle, le vote des taux doit être effectué à partir des taux moyens pondérés (TMP) des taxes transmis par les services fiscaux. Le TMP pour chacune des taxes est obtenu à partir du rapport entre la somme du produit net fiscal des deux communes et la somme des bases nettes des deux communes.

En 2022, le taux moyen pondéré se situait à hauteur de 11,43% pour la taxe d'habitation (TH), 28,41% pour la taxe sur le foncier bâti (TFPB) et 102,11% concernant la taxe sur le foncier non bâti (TFNB). En ce sens, le système de lissage s'articulait de la façon suivante :

#### Commune déléguée de Marennes

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
<b>TH</b>	11,24	11,25	11,27	11,28	11,30	11,32	11,33	11,35	11,37	11,38	11,40	11,41	11,43
<b>TFPB</b>	28,66	28,64	28,62	28,60	28,58	28,56	28,53	28,51	28,49	28,47	28,45	28,43	28,41
<b>TFNB</b>	97,14	97,55	97,95	98,36	98,77	99,18	99,58	99,99	100,40	100,81	101,21	101,62	102,11

#### Commune déléguée de Hiers-Brouage

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
<b>TH</b>	13,41	13,24	13,08	12,91	12,75	12,58	12,42	12,25	12,09	11,92	11,76	11,59	11,43
<b>TFPB</b>	25,47	25,71	25,96	26,20	26,45	26,69	26,94	27,18	27,43	27,67	27,92	28,16	28,41
<b>TFNB</b>	105,69	105,39	105,08	104,78	104,47	104,17	103,86	103,56	103,25	102,95	102,64	102,34	102,11

Pour précision, le taux de TFPB était porté en définitive à 49,91% car il était additionné, depuis la réforme de la TH, le taux communal proposé à l'assemblée délibérante et le taux départemental défini par le CD 17 (21,50%).

**AR Prefecture**017-200085132-20260127-2026\_01\_016A-DE  
Reçu le 30/01/2026

Depuis 2023, le nouveau schéma d'IFP est le suivant :

Commune déléguée de Marennes

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
<b>TH</b>	11,33	11,39	11,46	11,52	11,58	11,64	11,70	11,77	11,83	11.89
<b>TFPB</b>	28,80	28,98	29,16	29,34	29,52	29,69	29,87	30,05	30,23	30.41
<b>TFNB</b>	98.77	99.67	100.56	101.46	102.35	103,25	104,14	105,04	105,93	106.19

Commune déléguée de Hiers-Brouage

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
<b>TH</b>	12,96	12,84	12,72	12,60	12,49	12,37	12,25	12,13	12,01	11.89
<b>TFPB</b>	26,41	26,85	27,30	27,74	28,19	28,63	29,08	29,52	29,97	30.41
<b>TFNB</b>	105,19	105,30	105,41	105,52	105,64	105,75	105,86	105,97	106,08	106.19

## ○ Bases d'imposition en euros :

Commune déléguée de Marennes

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>TH</b>	6 484 000	6 851 000	7 061 000	7 339 000	7 389 000	7 857 000	7 637 000	7 753 000	8 096 525
<b>TFPB</b>	4 860 000	4 990 000	5 141 000	5 256 000	5 379 000	5 450 000	5 599 000	5 695 000	5 868 138
<b>TFPNB</b>	90 600	91 700	92 400	97 100	98 300	96 600	92 200	94 100	97 173

Commune déléguée de Hiers-Brouage

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>TH</b>	637 500	675 600	700 500	731 300	719 900	743 600	742 400	763 000	786 900
<b>TFPB</b>	464 600	479 100	500 100	516 600	526 600	534 900	539 400	549 600	564 200
<b>TFPNB</b>	114 300	114 400	116 400	138 300	151 700	141 600	124 400	126 500	134 600

## Commune de Marennes-Hiers-Brouage

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (prévisions)
<b>TH</b>	8 804 468	1 597 297	1 584 642	1 752 718	1 905 266	1 764 005	1 778 117
<b>TFPB</b>	6 537 240	6 529 958	6 769 877	7 290 405	7 675 673	7 866 369	7 929 300
<b>TFPNB</b>	227 557	241 598	252 655	260 473	258 941	233 571	235 440

Après analyse de l'état récapitulatif des rôles généraux et des impôts auto-liquidés pour l'année 2025 (états 1288-M et 1386-RC) et de la revalorisation des valeurs locatives pour 2026 estimée à 0,8%, le produit de la fiscalité pour la commune sur l'année 2026 s'établirait de la manière suivante :

	Taux	Bases prévisionnelles	Produits
THRS	19,02%	1 778 117,00 €	338 197,00 € (11,89% avec majoration de 60%, taux effectif de 19,02%)
TFPNB	106,19%	235 440,00 €	250 013,00 €
TFPB	51,91%	7 929 300,00 €	4 116 099,00 €
Effet du coefficient correcteur prévisionnel (0,858)			- 589 309,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>4 115 000,00 €</b>

Par ailleurs, il s'agit bien dans notre cas d'une prévision budgétaire car ce 12 janvier 2026 il ne nous est pas encore communiqué l'état de notification des produits prévisionnels (1259-COM) pour 2026. Ce document nous sera transmis le 31 mars au plus tard par les services fiscaux.

Enfin il est rappelé que les coefficients de revalorisation des valeurs locatives, depuis 2018, ne sont plus fixés par la loi. En effet, la revalorisation des valeurs locatives des locaux autres que professionnels est fonction du dernier taux d'inflation constaté (Indice des Prix à la Consommation harmonisé). L'augmentation de cette revalorisation des valeurs locatives a été de 7,1% en 2023, 3,9% en 2024, 1,7% en 2025 et serait de l'ordre de 0,8% en 2026.

➤ **Dotations et subventions**

Conformément au pacte de stabilité mis en place par l'Etat lors de la création de la commune nouvelle, le montant de la DGF 2021 a été le même que durant les années 2019 et 2020, soit 592 890,00 €. Pour l'année 2023, cette garantie de maintien est arrivée à échéance et le montant de DGF attribué s'est élevé à un montant de 589 354,00 €. A ce jour, en l'attente des arbitrages budgétaires au niveau étatique, une baisse de la DGF est

anticipée se traduisant par une budgétisation prévisionnelle à hauteur de 570 000 euros. Cette même logique de prudence a été appliquée pour la DNP et la DSR.

DGF	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Marennes	529 353 €	528 431 €								
Hiers-Brouage	37 662 €	36 226 €								
<b>Total MHB</b>	<b>567 015 €</b>	<b>564 657 €</b>	<b>592 890 €</b>	<b>592 890 €</b>	<b>592 890 €</b>	<b>592 052 €</b>	<b>589 354 €</b>	<b>590 285 €</b>	<b>588 424 €</b>	<b>570 000 €</b>
DSR	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Marennes	555 341 €	578 402 €								
Hiers-Brouage	15 220 €	15 595 €								
<b>Total MHB</b>	<b>570 561 €</b>	<b>593 997 €</b>	<b>672 415 €</b>	<b>710 360 €</b>	<b>754 757 €</b>	<b>799 915 €</b>	<b>857 678 €</b>	<b>924 930 €</b>	<b>958 298 €</b>	<b>925 000 €</b>
DNP	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Marennes	253 312 €	255 738 €								
Hiers-Brouage	13 946 €	16 085 €								
<b>Total MHB</b>	<b>267 258 €</b>	<b>271 823 €</b>	<b>279 501 €</b>	<b>273 063 €</b>	<b>276 796 €</b>	<b>277 733 €</b>	<b>280 562 €</b>	<b>282 697 €</b>	<b>271 691 €</b>	<b>270 000 €</b>

- DGF : Dotation globale de fonctionnement
- DSR : Dotation de solidarité rurale
- DNP : Dotation nationale de péréquation

Enfin, concernant les principales autres recettes, voici les prévisions pour 2026 :

- Droits de mutations (DMTO) : 381 092,17 € titrés en 2023, 254 888 € en 2024 et 313 327 € en 2025. Prévision à hauteur de 300 000 € en 2026 ;
- Fonds de péréquation (FPIC) : titrés à hauteur de 99 398 € en 2025, il est proposé d'inscrire 95 000 € en 2026 ;
- TCFE : 188 319,37 € titrés en 2024, 180 678,00 € à ce jour en 2025, il est prévu 175 000 € pour l'année 2026 ;
- Attribution de compensation : 404 428 € titrés en 2024, 405 055 € seront titrés en 2025, la prévision pour l'année 2026 se situe à 390 000 euros (hausse de la participation au SAAD intercommunal via la baisse de cette attribution).

Sur le volet des subventions, deux types de recettes sont ici présentées : les recettes en lien avec les postes subventionnés (articles de racine 747) et les subventions liées à la politique culturelle de la commune. Sur ces deux volets, il est envisagé de percevoir les sommes suivantes :

- Postes subventionnés (PVD, CIFRE...) : 43 000,00 € ;
- Subventions culturelles diverses : 10 600,00 € ;
- Subvention titres sécurisées : 14 000,00 €.

#### ➤ **Excédent de fonctionnement**

Il est estimé à ce jour à hauteur de 920 533 euros en l'attente du montant définitif lors du vote du budget supplémentaire.

## **II – SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **A) Dépenses**

Il s'agit dans cette partie d'évoquer les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement. Il convient de noter les éléments suivants :

✚ Les restes à réaliser (RAR) seront intégrés lors du budget supplémentaire. En fonctionnement, ils seront intégrés au calcul de l'excédent et en investissement ils viendront se rajouter dans les crédits supplémentaires.

✚ Pour 2026, les nouveaux investissements programmés seraient les suivants :

- Ecoles (opération n°101)

## AR Prefecture

017-200085132-20260127-2026\_01\_016A-DE  
Reçu le 30/01/2026

○ Etudes préalables aux travaux des écoles	50 000,00 €
○ Matériel en restauration collective	10 000,00 €
○ Exosquelettes	6 000,00 €
○ Matériel entretien	10 000,00 €
○ Matériel de vélo pour élèves	3 000,00 €
○ Internet et téléphonie	4 500,00 €
○ Vitrines extérieures de l'école	2 300,00 €
○ Espace détente garderie maternelle	2 200,00 €
○ Aménagement cour maternelle	1 500,00 €
○ Aménagement cour élémentaire	6 000,00 €
○ Aménagement BCD	1 500,00 €
○ Mobilier	9 000,00 €
○ Portail familles Delta	5 000,00 €
○ Travaux divers école élémentaire	90 000,00 €
○ Travaux divers maternelle	24 000,00 €
• <u>Equipements sportifs (opération n°102)</u>	
○ Entretien des terrains de sport	5 000,00 €
○ Entretien jeux extérieurs	10 000,00 €
• <u>Bâtiments communaux (opération n°103)</u>	
○ Travaux chaufferie Brouage	15 000,00 €
○ Toiture Banque Alimentaire	80 000,00 €
○ Menuiseries ancienne écurie à HB	8 600,00 €
○ Défibrillateurs	10 000,00 €
○ Clés sécurisées d'accès au bâtiments	15 000,00 €
○ Divers travaux bâtiments communaux	34 500,00 €
• <u>Bassin de baignade (opération n°106)</u>	30 000,00 €
• <u>Voirie communale (opération 109)</u>	
○ Programme voirie Marennes 2026	124 200,00 €

## AR Prefecture

017-200085132-20260127-2026\_01\_016A-DE  
Reçu le 30/01/2026

○ Plan paysager	10 000,00 €
○ Plantations arbres et arbustes	8 000,00 €
○ Travaux vanne de la crique au port de Marennes	7 000,00 €
○ Travaux liés à l'étude pluviale	30 000,00 €
○ Pieutages route de Tirançon	80 000,00 €
• <u>Médiathèque (opération n°11)</u>	
○ Fonds documentaire	1 000,00 €
• <u>Estran (opération n°12)</u>	
○ Matériels	6 400,00 €
○ Projecteur	71 500,00 €
• <u>Ateliers municipaux (opération n°14)</u>	
○ Outillages et matériels tous services	44 550,00 €
• <u>Marché couvert (opération n°35)</u>	
○ Travaux divers	2 000,00 €
• <u>CAL (opération n°37)</u>	
○ Travaux divers	1 000,00 €
○ Frais d'études	35 000,00 €
• <u>Tribunal (opération N°38)</u>	
○ Travaux	50 000,00 €
• <u>Micro-folies (opération n°5111)</u>	
○ Mobilier	1 000,00 €
• <u>Vidéoprotection (opération n°5611)</u>	30 000,00 €
• <u>Cimetières (opération n°5911)</u>	

○ Reprise des concessions	10 000,00 €
• <u>Mobilier urbain (opération n°6011)</u>	53 000,00 €
• <u>Pôles médicaux (opération n°6511)</u>	4 000,00 €
• <u>Police Municipale (opération n°6711)</u>	8 800,00 €
• <u>Gendarmerie (opération n°6811)</u>	10 000,00 €
• <u>21 et 23 non individualisés</u>	
○ Frais d'études (2031)	50 000,00 €
○ OPAH RU (20422)	69 000,00 €
○ Logiciel cimetièrè (intégration HB)	8 350,00 €
○ Acquisitions	150 000,00 €

**B) Recettes**

En ce qui concerne les opérations financières, les premières estimations des recettes sont les suivantes :

• FCTVA	200 000,00 €
• Taxe d'aménagement	20 000,00 €
• Amortissements	900 000,00 €
• Ventes (compte 775)	190 000,00 €
• Virement de la section de fonctionnement	255 833,00 €
• Emprunts	0,00 €
• Subventions diverses	228 000,00 €

**III) DETTE, EPARGNES ET BUDGETS ANNEXES**

- **Structuration de la dette et épargnes**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, le capital restant dû s'élèverait à environ 4,3 millions d'euros soit environ 699 euros par habitant. Pour comparaison, l'encours de dette moyen en 2023 sur le plan national pour les communes du littoral maritime de la strate comprise entre 5 000 et 9 999 habitants est de 877 euros par habitant.

Pour l'année 2026 il n'est à ce stade pas envisagé de nouveaux emprunts cependant il sera possible en cours d'année de procéder à la sollicitation du solde de l'emprunt datant de 2024 à destination des différents projets de voirie. En effet, conclu à hauteur de 2 millions d'euros en 2024, le solde pouvant être sollicité jusqu'en septembre 2026 s'élève à 400 000 euros. En dépenses, il est proposé d'inscrire la somme de 147 000 euros concernant le remboursement du capital (section d'investissement) et 97 900 euros pour le remboursement des intérêts (section de fonctionnement).

Les quatre ratios ci-dessous doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'endettement, du niveau d'épargne brute et d'épargne nette entre 2022 et 2026.

*Nombre d'habitants en base INSEE 2022 soit 6 148 habitants*

Numéros de ratio	Dénominations	Définitions	En nombre d'années ou pourcentages 2022	En nombre d'années ou pourcentages 2023	Moyennes nationales des communes touristiques du littoral maritime pour la strate 5 000 – 10 000 habitants en 2023	En nombre d'années ou pourcentages 2024	En nombre d'années ou pourcentages 2025 (prévisions en attente CFU)	En nombre d'années ou pourcentages prévisionnels du BP 2026
11	<b>Dette / RRF = taux d'endettement</b>	Mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.	12,94 %	7,69 %	66,6 %	23,64 %	50,54 %	Objectif cible à 39 %
Ratios autres que légaux	<b>Taux d'épargne brute</b>	Rapport épargne brute / RRF	13,43 %	14,40 %	19,4 %	3,51 %	11,46 %	Objectif cible à 19 %
	<b>Taux d'épargne nette</b>	Rapport épargne nette / RRF	10,41 %	12,16 %	12,45 %	1,51 %	10,22 %	Objectif cible à 12%
			1,1 ans	0,8 an	3,4 ans	3,3 ans	3,1 ans	

	Ratio de désendettement	Capital restant dû / épargne nette, rapporté en nombre d'années	(source DDFIP)	(source DDFIP)	(source FICOM)	(source DDFIP)	(calcul prévisionnel en interne)	Objectif cible de maintien à 3 ans
--	-------------------------	---	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------------------------	------------------------------------

○ **Budgets annexes**

- La Marquina : le montant global des dépenses s'établirait à environ 220 000 euros, avec les prévisions suivantes : les acquisitions de terrains seront budgétées à hauteur de 24 000 euros, l'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour environ 20 400 euros et les honoraires techniques, dont la maîtrise d'œuvre, seront budgétés à hauteur de 170 000 euros. En recettes, la participation de la commune est évaluée à environ 60 000 euros et un emprunt sera contracté auprès de la Banque des Territoires afin de financer les acquisitions foncières. Enfin, concernant la méthodologie budgétaire, le budget de la première tranche serait clôturé et la commune procéderait à l'ouverture d'un nouveau budget annexe pour les tranches 2 et 3.
- Budget transport : il est à créer au cours de l'exercice 2026 afin d'identifier l'ensemble des flux en lien avec les transports scolaires du quotidien, les dépenses et recettes devant y figurer sont en cours d'identification.

○ **Budgets autonomes**

- Syndicat mixte Marennes-Bourcefranc : toutes sections confondues le résultat d'exercice prévisionnel est excédentaire d'environ 31 402 €. Après une première phase de travaux de réhabilitation du site durant les années 2024-2025, l'excédent généré au cours de l'exercice 2025 va permettre d'enclencher une deuxième phase de travaux, notamment sur les espaces collectifs au sein du bâtiment central ainsi que les espaces extérieurs.
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : l'année 2025 verra la réalisation d'un excédent estimé à environ 21 171 euros, celui-ci doit permettre de garantir la pérennité du service et sa montée en compétences.